

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 99 (1954)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La défense occidentale : session et revue annuelle  
**Autor:** Pergent, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342576>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Session et revue annuelle

Il y a déjà un certain temps que les problèmes de la Défense de l'Occident ne se posent plus avec l'acuité du début. De même les décisions qui sont prises ne touchent plus la base du système, ni ne concernent sa mise sur pied.

Les organismes politiques du Pacte Atlantique et le Commandement suprême (SHAPE) apparaissent maintenant comme un super-ministère de la Défense et un super commandement des forces dites intégrées. Comme tels, ils ont pris leurs assises et fonctionnent selon leur propre routine. Cependant des courants se font jour à la direction d'organismes de cette importance et des tendances prennent corps au gré des situations ou du développement de la défense.

La règle veut qu'une ou plusieurs fois par année le Conseil Atlantique se réunisse pour débattre des principales questions.

### LA SESSION DE DÉCEMBRE 1953 DU CONSEIL ATLANTIQUE

Ce Conseil est l'autorité supérieure de l'alliance. Il groupe les quatorze ministres des Affaires étrangères (ou présidents du Conseil, et auxquels peuvent se joindre les ministres de la Défense et ceux des Finances) ; la session ne dure que quelques jours, le Conseil étant doté d'un Secrétariat général fonctionnant d'une manière permanente, dont le titulaire est Lord Ismay. Il s'agit donc d'une confrontation sur un plan très général des différents points de vue, dont il est tiré une ligne commune sous forme d'un communiqué publié en fin des travaux.

Certains points ont retenu plus particulièrement l'attention de la présente session :

*La C.E.D.* — La question de l'entrée en vigueur de la Communauté Européenne de Défense, conditionnant l'intégration d'un important contingent militaire allemand, a certainement dominé les débats. Car, en effet, si les ratifications encore en suspens devaient faire défaut, ce serait toute une nouvelle orientation à réaliser. Personne à ce sujet ne veut dévoiler ses vues de crainte de paraître vouloir influencer les votes des Parlements. Il semble que la seule « solution de rechange » possible soit un accord en dehors de l'OTAN

entre les Etats-Unis et l'Allemagne sur le type de celui qui a été conclu avec l'Espagne. Il est fort probable que l'Angleterre s'y rallierait, puisqu'elle-même est tenacement décidée à ne participer à aucun traité à caractère spécifiquement européen. Toutefois cette solution se heurterait à de graves difficultés car d'autres pays, membres de l'OTAN auraient leur agrément à donner, ainsi qu'à ajuster leurs rapports avec l'Allemagne qu'ils occupent.

M. Bidault, qui présidait la session, s'est ainsi trouvé dans une situation délicate, ne pouvant exprimer la moindre intention sur ce point délicat jusqu'au vote du Parlement français, toute parole de sa part pouvant être exploitée par les adversaires irréductibles de la C.E.D., ou les « neutralistes » à tous crins, qui par un détour un peu facile rejoignent les vues moscoutaires.

La question n'a pour ainsi dire pas été débattue ; néanmoins, elle figure en termes très nets au communiqué final.

*Les intentions soviétiques.* — Ce problème est certes primordial. Si la C.E.D. a pour objet un renforcement de la défense commune, les intentions soviétiques peuvent influencer sur le cours même, et son volume, de cette défense. Percer ce mystère permettrait à volonté de régler l'ampleur des efforts. Le nouvel aspect de la politique russe peut éveiller certains échos. Tout autre chose est de déterminer si dans le domaine des faits tangibles, une orientation nouvelle se dessine. Or le Conseil a estimé qu'aucune preuve n'avait été apportée par les Soviets qu'ils eussent « modifié leurs objectifs ultimes » ; et « qu'un de leurs buts principaux demeure la désintégration de l'alliance atlantique ».

Les ministres de la Défense ont été entendus, ainsi que le commandant suprême et les principaux chefs de l'alliance. Il semble bien certain qu'aucun élément nouveau n'ait été versé aux débats, si ce n'est qu'il n'apparaît pas d'indices d'agression dans l'immédiat. Par contre continue au même rythme le développement des armements soviétiques et des satellites, qui sont estimés à une augmentation continue d'environ 10 % par année.

*La question financière.* — Assez curieusement à première vue cette question, souvent capitale, ne joue plus le même rôle, ou du moins dans une moindre mesure qu'au début de l'alliance où tout était à créer. Actuellement l'essentiel existe, mais il se pose surtout des problèmes d'entretien, de renouvellement et de perfectionnement. Ainsi des programmes à plus ou moins longues échéances ont pu être mis sur pied. L'objectif à atteindre est de fixer des annuités à peu près constantes pour chacun des membres de la coalition permettant en toute certitude l'élaboration des plans d'ensemble et de longue durée. Ce niveau idéal ne peut pas encore être déterminé

à coup sûr. L'année 1953 restera, semble-t-il, celle de l'effort maximum, de 10 % supérieure à la précédente, avec un total de 65 milliards de dollars (U.S.A. : 51 ; Angleterre, près de 5 ; France, plus de 4 milliards de dollars ; et plusieurs pays à 400 millions environ). Un fléchissement interviendra sans doute en 1954.

Cette année 1954 devait être « cruciale », les armements soviétiques atteignant un maximum (relatif si l'on peut dire) et ceux de l'Occident n'étant pas encore au minimum désirable. Une certaine propagande tend à accrédi-ter l'inanité de ce concept. De toute évidence il est bien plus probable que le seul minimum atteint ait empêché une agression sans coup férir. Ainsi 1954 a pu très justement être admise comme étant l'année cruciale, bien qu'elle ne semble plus devoir l'être par des événements graves. Enfin, quoi qu'il en soit, les programmes peuvent être aménagés et allongés. L'effort tend maintenant à la qualité des forces, ainsi que du matériel, où le facteur temps joue un rôle plus considérable qu'en ce qui concerne la mise sur pied urgente des forces.

*Les effectifs.* — L'objectif de 1953 comportait un accroissement des effectifs, qui a été réalisé. Il a permis notamment de créer de nombreuses unités dites de soutien (selon la terminologie américaine sont rangées sous ce vocable les unités de commandement et des services). Les chiffres fixés ont été réalisés complètement pour les forces de terre et « largement » pour celles de l'air et de mer, domaine où le recrutement et la formation de spécialistes demandent davantage de temps. Un nouvel accroissement, semble-t-il peu important, est prévu pour 1954, l'effort devant surtout porter sur l'amélioration qualitative des effectifs existants. Enfin pour les années suivantes des buts sont fixés, mais sous forme provisoire pour 1955 et seulement indicative pour 1956. Les effectifs des grandes unités mises sur pied ne sauraient maintenant beaucoup varier. Le problème qui se posera sera l'utilisation des réservistes instruits en vue de la constitution de grandes unités de réserve. Actuellement on en est à la possibilité du reemplément des unités d'active, tandis qu'il faudra plusieurs années pour disposer d'une masse suffisante de réservistes instruits dans le maniement du matériel moderne pour former des unités de réserve valables ; d'autres questions, non moins importantes, viendront se greffer, notamment celles de l'encadrement et des matériels nécessaires à la constitution de telles grandes unités.

*Questions diverses.* — Celles-ci ont été traitées en finale ; toutefois il y a lieu de les énumérer avant d'aborder un autre point fort important, surtout par les développements qu'il est appelé à prendre dans l'avenir.

Dans ces questions diverses sont rangées la protection civile,

estimée encore en retard dans de nombreux pays européens ; la fabrication des matériels de guerre, pour laquelle mention est faite d'un sérieux progrès, plus particulièrement quant à la coordination des plans de production portant sur plusieurs années ; la main-d'œuvre, encore somme toute au stade des études et des recommandations adressées aux différents pays ; les approvisionnements pour le temps de guerre, leur contrôle et leur répartition ; les transports maritimes ; et enfin l'infrastructure, qui, si elle a progressé très sérieusement — actuellement plus de 120 aérodromes utilisables, ainsi qu'un très vaste réseau de télécommunications — n'a pas encore atteint le niveau de toutes les réalisations envisagées.

Ces questions, dénommées également parallèles à la création des forces, sont en général du ressort du Secrétariat général. C'est cet organisme qui joue le rôle coordinateur ou de superministère auprès de tous les Etats intéressés. La coalition occidentale jouit de ce fait de l'énorme avantage non seulement de pouvoir préparer dès le temps de paix la tâche gigantesque de ce qui peut être appelé la mobilisation économique et industrielle, mais déjà de faire fonctionner et d'utiliser cette dernière.

*Les armes modernes du type nouveau.* — C'est sous cette appellation que sont rangées en premier lieu les armes nucléaires. Il semble que puissent aussi y être comprises toutes autres armes modernes nouvelles, telles que fusées et engins téléguidés, bien que ceux-ci n'aient pas été mentionnés.

Dans le domaine des armes atomiques certains points paraissent acquis : le Conseil souhaite explicitement la fourniture de telles armes et « a pris note avec satisfaction » de la demande qui doit être faite au Congrès américain de relâcher les prescriptions rigoureuses du secret atomique, dans la mesure où les chefs militaires sont dans l'obligation d'en être informés. Cette affaire ne peut viser que les chefs militaires autres que les Américains, pour lesquels ce secret ne jouait pas. Depuis longtemps, ce cloisonnement de l'alliance dans un domaine aussi important était ressenti non sans acrimonie par les « Européens », car, au déclenchement d'un conflit, ce serait en premier lieu en Europe que séviraient les hostilités atomiques ; en outre, les contingents du vieux continent auraient à agir en liaison avec une arme leur restant quasiment inconnue dans ses effets dits de destruction de masse. Le problème paraît donc avoir progressé, bien qu'une décision ne soit pas encore intervenue.

Un autre point à mentionner dans ce même domaine concerne les études à effectuer, non plus quant aux effets pratiques de ces armes sur les champs de bataille, mais bien en ce qui touche les conséquences sur l'organisation même, la structure des forces armées.

On ne peut saisir plus exactement l'importance énorme de l'apparition des armes nucléaires, aussi bien par bombardements aériens que par artillerie. En effet, des changements notables dans la conduite et la tactique des troupes sont prévisibles, tendant notamment à proscrire tout rassemblement préalable à une action ; la réunion des moyens s'opérera au moment même de l'engagement. Ainsi, les unités actuelles peuvent se révéler trop lourdes et d'un maniement trop difficile. Une information de source américaine a signalé que le Pentagone étudierait, à la place du type actuel des divisions, des brigades plus légères, bien que d'une puissance de feu supérieure. En outre, il faut prévoir que sous menace atomique, les unités doivent se libérer des réseaux routiers. En viendra-t-on à une foule de petits engins mécaniques tous-terrains aux équipages très réduits ?

Il est certes encore trop tôt pour prétendre fixer une doctrine. Cependant le problème est posé et des études sont entreprises. Cela ressort d'une phrase très nette du communiqué final du Conseil. Dans le domaine purement militaire, il s'agit là du point le plus important.

La question des armes atomiques a déjà prêté à de nombreux développements quant à un prétendu repli américain sur la « périphérie », compensé par un emploi massif de ces armes en Europe. Une sorte de propagande sourde est opérée sur ce thème et on saisit immédiatement à quoi elle tend ; il suffit d'ailleurs d'observer dans quels publications et quotidiens elle trouve son terrain de prédilection. Plusieurs démentis ont été publiés par quelques-uns des grands chefs de l'OTAN. Néanmoins rien n'y fait et toujours réapparaissent des considérations fallacieuses reposant sur des faits et tendances eux-mêmes exacts.

En effet, toute l'histoire militaire, et singulièrement celle du dernier demi-siècle, enseigne qu'à l'augmentation et au développement des moyens de feu correspond une diminution du nombre des combattants de première ligne. Ce principe transposé à l'échelle de la puissance américaine et à des moyens de feu atomique indique exactement ce qu'est la fameuse défense périphérique, dont il est toujours beaucoup question. Sans elle la défense à l'encontre du bloc slave n'existerait pas ; elle est une condition de la défense de l'Europe. Celle-ci n'en est qu'une fraction, mais une fraction d'une grande importance, si ce n'est essentielle, par le potentiel contenu dans le vieux continent. Celui-ci organisé militairement devra encore longtemps s'encastrent dans l'immense système défensif américain — ce qui est le but somme toute de l'OTAN — bien qu'on puisse prévoir un jour où les forces européennes seront suffisantes à la défense du continent.

Mais les deux grands antagonistes du globe se rapprochent par

l'aviation et la puissance des armes de destruction massive. Plus celles-ci se développeront, plus également déclinera la valeur propre du théâtre européen. Ainsi, en assurant en premier lieu la défense périphérique avec son réseau puissant de bases aéro-navales et leurs dépôts d'engins nucléaires, les U.S.A. jouent leur rôle primordial dans la défense de l'Occident ; le développement du potentiel militaire de l'Europe, ainsi que l'accroissement des moyens de feu ultra-modernes, tendent donc forcément à limiter la participation terrestre des forces américaines sur le sol européen.

Cependant, on n'en est pas encore là, et même on en est encore loin. Il ne s'agit que d'une évolution à son début. Elle se dessine et on peut en dire qu'elle a été marquée d'un premier jalon du fait de sa mention dans le communiqué du Conseil Atlantique. En outre, il faut bien préciser en répétant que cette mention ne concerne que la conduite et l'organisation des forces, et non leur réduction. Il faudra plusieurs années avant que celles-ci soient adaptées à de nouvelles conditions.

Pour le moment, si intéressante que soit cette évolution en puissance, rien d'essentiel ne peut être changé dans l'état des forces, d'ailleurs toutes nouvellement mises sur pied et restant à parfaire.

Les chefs les plus écoutés de l'alliance ont fait des déclarations qui ne laissent aucun doute à ce sujet. Il a été répété à l'envi que tout relâchement des efforts pourrait avoir un effet désastreux, bien qu'il n'en soit naturellement pas de même des adaptations opportunes et des études à entreprendre.

C'est sur cette note que s'est terminée la session du Conseil Atlantique, quoique aient percé, çà et là, quelques reflets des théories idéologiques du côté opposé.

\* \* \*

*La Chronique de la défense occidentale* n'a pas été très fournie ces temps derniers ; ou du moins peu de faits ont été portés à la connaissance du public.

Par le jeu des mutations des titulaires en fonction depuis le début de la mise sur pied des commandements, presque tous les hauts postes ont maintenant changé de main. Et ceci paraît surtout concerner les chefs américains et il semble que le commandement attache de l'importance à ce renouvellement, ainsi qu'à disposer en Amérique d'un certain nombre d'officiers généraux et d'amiraux ayant été à même de se mettre au courant des particularités, pour eux nouvelles, des nombreux théâtres extérieurs de l'Amérique. Chez les Anglais et les Français, cette tendance au changement est moins accentuée, ceux-ci, au contraire, tenant à maintenir certaines personnalités

militaires ayant acquis notoriété et autorité dans le monde atlantique.

Dans le domaine du personnel, une information du SHAPE a signalé que le général Gruenther avait procédé à une réduction assez sensible du nombre d'officiers qui y sont en service. Les avantages leur étant concédés sont tels qu'une certaine prolifération se serait produite ; ainsi, de 234 officiers (de différentes nationalités) au début, le chiffre a passé, en deux ans et demi, à 424. L'augmentation est toutefois explicable en grande partie par le développement de certains services, l'admission de deux membres nouveaux (Grèce et Turquie) et la création du Commandement-adjoint de l'air au SHAPE du général Norstad, précédemment au Centre-Europe. Par contre, l'organisation maintenant achevée de ce commandement Centre-Europe a libéré le SHAPE de quelques tâches importantes, concernant le théâtre lui-même le plus important.

La réduction prescrite porte sur 75 officiers qui ont dû quitter le SHAPE en fin d'année. Cette diminution a été opérée naturellement en proportion des effectifs fixés pour chaque nationalité. Les officiers américains restent les plus nombreux, 191 sur les 349 restants, soit plus de la moitié, ce qui est encore inférieur à leur quote-part financière. Les Français se retrouvent à 57 ; certains services leur incombent en propre.

Quant au Centre-Europe, comme le SHAPE en son temps, il a fixé son emblème et sa devise, tous deux sous le signe de Charlemagne. L'emblème figure une tour d'argent, symbole d'un château fort et en même temps de la Citadelle d'Aix-la-Chapelle, derrière laquelle se dresse un glaive. La devise est celle du premier monarque européen : « In scelus exurgo sceleris discrimina purgo ». Enfin les quatre couleurs de l'emblème représentent les commandements subordonnés.

Enfin, pour terminer, il y a lieu de signaler que les « commissions atlantiques » ont adopté le nouveau fusil belge opposé à son concurrent anglais, qui avait failli l'emporter. Des questions de construction et d'entretien, tous deux plus simples, ont été déterminantes dans le choix. Aux essais, le fusil belge a permis le tir de 60 cartouches à la minute au coup par coup. Les qualités techniques de l'arme mises à part, il semble qu'une telle débauche de tir excède les besoins du fantassin, car de deux choses l'une : ou bien celui-ci porte ses cartouches et sera tenté de les tirer au plus vite ; ou bien il faudra des moyens supplémentaires pour le ravitailler. Il semble, à première vue, qu'il serait plus opportun de promouvoir un tir ajusté (avec lunette) pour les quelques fusiliers qui subsisteront dans l'infanterie, ce tir étant leur vraie fonction. La question sera certainement encore fort débattue.

J. PERGENT